



Séance du Conseil Municipal du 25 février 2019

Le vingt-cinq février deux mille dix-neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire publique, à la mairie de Saint Valery sur Somme, sous la présidence de Monsieur Stéphane Haussoulier, Maire de Saint Valery sur Somme.

■ Etat des présences :

Etaient présents la majorité des membres en exercice, à l'exception :

- De Clémence Froissart-Senlis, excusée et ayant donné procuration à Bernard Lefebvre
- de Maryline Davesne, excusée et ayant donné procuration à Isabelle Toron
- de Gilbert Cuvillier , excusé et ayant donné procuration à Jean-Marie Bocquet
- de Laurence Leraillé , excusée et ayant donné procuration à Stéphane Haussoulier

■ Secrétariat de séance :

Marie-Paule Grattennoix a été élue secrétaire de séance.

■ Approbation du compte rendu de la dernière séance :

Le compte rendu de la séance en date du 17 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

■ Remarques diverses

Néant

■ Décisions prises depuis la dernière séance de Conseil Municipal

Dans le cadre de la délibération en date du 7 avril 2014, donnant délégations au Maire par le Conseil Municipal, il signale :

- Avoir signer l'offre pour le suivi agronomique des épandages de boues de la station d'épuration de Saint-Valery-sur-Somme en 2019 avec la Chambre d'Agriculture de la Somme pour un montant de 4 913 €HT.
- Avoir signer le contrat de prestation de service de fourrière animale sans ramassage, ni capture avec la Société Protectrice des Animaux, pour un an à compter du 1^{er} janvier 2019, renouvelable deux fois pour un montant de 2 750 €HT.
- Avoir solliciter Maître Jean-Marc QUENNEHEN, avocat à Amiens, pour défendre les intérêts de la commune au tribunal administratif pour un déféré en annulation du certificat d'urbanisme opérationnel n°08 721 18 M 0049 du 26 juin 2018 concernant la division parcellaire en trois lots pour la construction d'une habitation sur chacun des lots à Saint-Valery-sur-Somme.

- Avoir signé la proposition de l'entreprise PROVOST DISTRIBUTION, après consultation, pour la fourniture et la pose de rayonnage et installation permettant le stockage dans les bâtiments des services techniques de la commune – allée des Salicornes, pour un montant HT de 59 700 €.
- Avoir signé l'avenant n°1 au marché de restauration des remparts supportant l'Eglise et la place St Martin, avenant entraînant uniquement des modifications de délais des tranches et de répartition financière, sans augmentation du montant du marché initial,
- Avoir signé le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage – tranche ferme - avec la société MPI Développement, pour la création d'une salle de danse, rue Prosper Ravin, pour un montant de 12 000 €HT.
- Avoir signé le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec la société MPI Développement, pour la réhabilitation du bâtiment dit du casino, phase 1 de programmation pour un montant de 14 250 €HT.
- Avoir sollicité une subvention de 9 000 € auprès de la Région Hauts de France dans le cadre de l'appel à projets « Festival Arts et Jardins Hauts de France – Jardins en scène » afin de financer le Festival valéricain « Quai en Fête à Saint-Valery-sur-Somme ».

1- Comptes de gestion 2018 du Receveur Municipal

Compte de Gestion - budget principal

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les éventuelles décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant le bien fondé des opérations ;

Le Conseil Municipal :

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2 abstentions : Nathalie Deher et Denis Courtois

Compte de Gestion - budget annexe du camping

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant le bien fondé des opérations ;

Le Conseil Municipal :

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 sur le budget annexe du camping municipal, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du camping ;
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2 abstentions : Nathalie Deher et Denis Courtois

Compte de gestion - budget du service eau et assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant le bien fondé des opérations ;

Le Conseil Municipal :

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 sur le service

public de l'eau et l'assainissement, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du service public de l'eau et l'assainissement ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2 abstentions : Nathalie Deher et Denis Courtois

2- Comptes administratifs 2018 du Budget Principal, du Budget Annexe Camping Municipal et du Budget Annexe eau et assainissement

1A - Compte administratif - Budget Principal

Monsieur le Maire rappelle les réalisations et investissements majeurs pris en charge en 2018. Le montant total des investissements s'élève à 5 971 781,22 euros, avec des restes à réaliser 2018 de 6 985 760 euros.

Monsieur le Maire signale également qu'en 2018, les recettes liées au stationnement payant représentaient 61,81% des recettes liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire détaille les investissements les plus significatifs de l'année 2018 :

Travaux voirie : 870.000 euros

Extension des réseaux électriques : 3 702,20 euros

Bien qu'étant de l'investissement communal à la charge de la commune, ces dépenses apparaissent en section de fonctionnement puisqu'elles sont réglées via la compensation financière vers la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme concernant la voirie et la FDE 80 concernant l'extension des réseaux.

Monsieur le Maire rappelle, que pendant l'année écoulée, ont été réalisés ou ont eu un commencement d'exécution les investissements suivants, comme le prévoyait le budget 2018 de la commune :

Monuments et restauration du patrimoine

- Pavage cours de la mairie : 9 797,30 €
- Estacade : remplacement de lames endommagées : 14 896,32 €
- Remparts et Soutènement : 156 990,02 €
- Restauration et de transformation de l'entrepôt des sels en complexe culturel, associatif, de tourisme d'affaires et de réception : 4 838 088,71 €
- Restauration des orgues : 6 983,66 €
- Mur cimetière : 2 508 €
- Local passage Hédin : 2 662 €

Construction, aménagement ou mise aux normes de biens communaux

- Vestiaires du terrain de football en cours de réalisation : 34 096,01 €
- Travaux dans les logements communaux : 9 689,67 €
- Création d'une passerelle en entrée de ville : 291 930,07 €
- Aménagement des nouveaux services techniques : 6 769,64 €

Investissements mobiliers et équipements des services

- Programme éclairage public : 113 434,94 €
- Panneau lumineux : 22 284 €
- Achat d'équipements pour les services techniques et administratifs : 52 565,92 €
- Signalétique et mobilier urbain : 37 552,20 €

- Achat mobilier salle de l'Appariteur : 14 163,98 €
- Horodateurs : 177 624 €
- Plantation d'arbustes : 6 794,31 €

Après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | | |
|------------------------------------|----------------------|----------------|
| <u>Section de Fonctionnement</u> : | Dépenses (*) | 3 217 148,28 |
| | Recettes | 4 482 036,47 |
| | Excédent de l'année | + 1 264 888,19 |
| | Excédent reporté n-1 | + 1 006 224,69 |

()Ces dépenses incluent la participation versée à la CABS affectée aux travaux de voirie et les participations versées à la FDE80 pour les effacements de réseaux*

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : + 2 271 112,88

| | | |
|-----------------------------------|---------------------|----------------|
| <u>Section d'Investissement</u> : | Dépenses | 5 971 781,22 |
| | Recettes | 3 772 225,85 |
| | Déficit de l'année | - 2 199 555,37 |
| | Déficit reporté n-1 | - 320 069,70 |

RESULTAT D INVESTISSEMENT : - 2 519 625,07

| | |
|------------------------------|-----------|
| Restes à réaliser Dépenses : | 6 985 760 |
| Restes à réaliser Recettes : | 8 441 460 |

RESTES A REALISER EXCEDENTAIRES : + 1 455 700

Soit : - 1 063 925,07

Dès la sortie de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Bocquet, à la majorité,

- APPROUVE le Compte Administratif de l'année 2018

2 abstentions : Nathalie Deher et Denis Courtois

1B - Compte administratif - budget annexe camping

Après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2018
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | | |
|------------------------------------|----------|-----------|
| <u>Section de Fonctionnement</u> : | Dépenses | 90 989,20 |
| | Recettes | 92 529,44 |

| | |
|---------------------|------------|
| Excédent de l'année | + 1 540,24 |
|---------------------|------------|

| | |
|----------------------|------------|
| Excédent reporté n-1 | + 5 964,10 |
|----------------------|------------|

| | |
|-------------------------------------|-------------------|
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : | + 7 504,34 |
|-------------------------------------|-------------------|

| | | |
|-----------------------------------|----------|---|
| <u>Section d'Investissement</u> : | Dépenses | 0 |
| | Recettes | 0 |

| | |
|------------------------------------|----------|
| RESULTAT D INVESTISSEMENT : | 0 |
|------------------------------------|----------|

Dès la sortie de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Bocquet, à la majorité,

- APPROUVE le Compte Administratif du budget annexe « Camping Municipal » de l'année 2018

2 abstentions : Nathalie Deher et Denis Courtois

1C - Compte administratif - budget du service de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le Maire rappelle les réalisations et investissements majeurs pris en charge sans recours à l'emprunt en 2018. Le montant total des investissements s'élève à 440 716,40 €, avec des restes à réaliser de 468 500 €.

Monsieur le Maire détaille les investissements entrepris en 2018 :

- Changement canalisation eau route de Ribeauville pour 33 222 €
- Programme réhabilitation quartier des pêcheurs 233 485,99 €
- Achat matériel : 43 000 €

Après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2018

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | | |
|------------------------------------|----------|--------------|
| <u>Section de Fonctionnement</u> : | Dépenses | 852 661,61 |
| | Recettes | 1 122 707,59 |

| | |
|---------------------|--------------|
| Excédent de l'année | + 270 045,98 |
|---------------------|--------------|

| | |
|----------------------|--------------|
| Excédent reporté n-1 | + 479 651,32 |
|----------------------|--------------|

| | |
|-------------------------------------|---------------------|
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : | + 749 697,30 |
|-------------------------------------|---------------------|

| | | |
|-----------------------------------|----------|------------|
| <u>Section d'Investissement</u> : | Dépenses | 440 716,40 |
| | Recettes | 290 168,73 |

| | |
|--------------------|--------------|
| Déficit de l'année | - 150 547,67 |
|--------------------|--------------|

| | |
|----------------------|-------------|
| Excédent reporté n-1 | + 35 142,56 |
|----------------------|-------------|

RESULTAT D'INVESTISSEMENT : - 115 405,11

Restes à réaliser Dépenses : 468 500

Restes à réaliser Recettes : 149 000

RESTES A REALISER DEFICITAIRES : - 319 500

Soit : - 434 905,11

Dès la sortie de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Bocquet, à la majorité,

- APPROUVE le Compte Administratif du budget annexe « Eau et Assainissement » de l'année 2018

2 abstentions : Nathalie Deher et Denis Courtois

3- Affectation du résultat de fonctionnement de 2018

Affectation du Résultat de fonctionnement du Budget Principal

BESOIN DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT : 1 063 925,07
(1068)

REPORT A NOUVEAU : 1 207 187,81
(002)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement);

Le Conseil Municipal, à la majorité

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

1 063 925,07 au compte 1068 (recette d'investissement)

1 207 187,81 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

2 abstentions : Nathalie Deher et Nathalie Courtois

Affectation du Résultat du service de l'eau et de l'assainissement :

BESOIN DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT : 434 905,11
(1068)

REPORT A NOUVEAU : 314 792,19
(002)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

434 905,11 au compte 1068 (recette d'investissement)

314 792,19 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

2 abstentions : Nathalie Deher et Denis Courtois

4- Révision des zones et des périodes de stationnement payant

Monsieur le Maire propose diverses dispositions applicables aux zones et périodes de stationnement payant :

- Instaurer le stationnement payant toute l'année
- Mettre en place $\frac{3}{4}$ d'heure de stationnement gratuit en lien avec les horodateurs
- Flécher le stationnement des véhicules des collaborateurs des commerçants sur des parkings référencés
- Etendre le stationnement payant sur le parking des corderies et instaurer une gratuité du stationnement le dimanche matin de 9h à 13h uniquement sur cet espace
- Rendre la rue de la Ferté piétonne sur des périodes plus larges à partir de 13h le samedi et le dimanche toute l'année - adapter l'arrêté en fonction du temps
- Maintenir les statio-minutes aux endroits où ils sont utiles, déposer ceux qui seraient hors services

Monsieur le Maire rappelle qu'il proposera à l'occasion du prochain vote du budget de la commune de baisser le taux de la taxe foncière sur le bâti grâce aux recettes liées au stationnement payant, selon les modalités qui seront définis par le Conseil Municipal lors du vote du budget annuel.

Et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité

- Approuve les propositions de Monsieur le Maire

2 votes contre : Nathalie Deher et Denis Courtois

1 abstention : Pascal Neuvillers

5- Approbation du Projet de Charte du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 333-1 et suivants et R333-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu la circulaire du 15 juillet 2008 du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire,

Vu la circulaire du 4 mai 2012 du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs Chartes,

Vu les délibérations du Conseil régional de Picardie n° AMT 112 02-1 du 17 décembre 2004, et n° 53-02-1 du 20 juin 2014 prescrivant l'élaboration de la charte du Parc naturel régional baie de Somme Picardie Maritime et fixant son périmètre d'étude,

Vu les avis de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en date du 4 novembre 2015, du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) en date du 2 décembre 2015, et l'avis intermédiaire du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer en date du 20 avril 2016 sur l'avant-projet de charte,

Vu la délibération du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées du 29 septembre 2016 approuvant le projet de charte du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime,

Vu la délibération de la commune de Saint-Valery-sur-Somme approuvant son adhésion au Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées en date du 12 octobre 2011,
Vu l'avis de la Formation d'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable du 11 janvier 2017 sur le projet de charte et son évaluation environnementale,
Vu l'arrêté n° 17000081 du 27 janvier 2017 du Président du Conseil régional Hauts-de-France arrêtant le projet de charte du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime à soumettre à enquête publique,
Vu la décision n° E17000036/59 du 15 mars 2017 du Président du Tribunal administratif de Lille désignant la Commission d'enquête publique,
Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique du 23 août 2017,
Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime du 13 décembre 2018 approuvant le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte baie de Somme Trois Vallées,
Vu le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte baie de Somme Trois vallées
Vu le courrier du Président du Conseil régional hauts-de-France du 17 janvier 2019 invitant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à délibérer sur le projet de charte et le cas échéant, à adhérer au Syndicat Mixte baie de Somme Trois vallées

Exposé des motifs

Le Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime a réalisé son projet de charte.

Ce projet de charte, constitué d'un rapport et d'un plan du Parc a été soumis à une enquête publique en date du 11 mai 2017.

Ce projet de charte est maintenant adressé à l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le périmètre du projet de charte révisée. Chaque collectivité approuve individuellement le projet par délibération (article R. 333-7 alinéa 1 du Code de l'Environnement).

Celui-ci sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil régional des Hauts de France, chargé de présenter la demande de renouvellement de classement pour 15 ans au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire.

Pour finir, après avis du Ministère, la charte sera approuvée par l'Etat officialisant la labellisation du territoire en PNR.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER sans réserve** le projet de Charte révisée du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime 2019-2034 ainsi que les annexes correspondantes dont le projet de statuts modifiés du Syndicat Mixte Baie de Somme Trois vallées.

6- Convention de partenariat relative à la mise en œuvre de la candidature du territoire au label Pays d'Art et d'Histoire – avenant année 2019

Considérant la signature de la convention de partenariat en date du 23 septembre 2016 officialisant l'engagement de la commune dans la candidature au label Pays d'art et d'histoire « Ponthieu – Baie de Somme » (nom provisoire) et permettant au maire de la commune de siéger au sein du collège des élus, ayant voix délibérative, lors des comités de pilotage du projet ;

Considérant les précédentes délibérations (références) prises par le Conseil municipal en faveur du projet Pays d'art et d'histoire ;

Considérant la validation de l'avenant 2018 et de la proposition d'avenant 2019 par le collège des élus lors du comité de pilotage du 20 décembre 2018 ;

Et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Approuve les termes de l'avenant à la convention de partenariat 2019 organisant les modalités et moyens administratifs, techniques et financiers pour la mise en œuvre de la candidature au label Pays d'art et d'histoire
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette avenant et tous documents afférents à la démarche d'obtention du label Pays d'art et d'histoire.

7- Syndicat Mixte SIAEEV – Approbation des statuts

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de statuts de création du Syndicat Mixte SIAEEV (Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration de l'Écoulement des Eaux dans le Vimeu), approuvés par le comité syndical en date du 13 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les statuts annexés à la présente délibération.

8- Eclairage public - Aire des camping-cars – convention avec la FDE 80

Monsieur le Maire présente le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme relatif à un éclairage public avec traversée dans l'aire des camping-cars.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 3 844,35 €TTC.

Si le Conseil Municipal accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

| | |
|---|------------------------|
| - Contribution de la commune | 2 421,64 € |
| - Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût HT des travaux, la TVA, la Maîtrise d'œuvre) | 1 422,71 € ----- |
| | Total TTC : 3 844,35 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :

- D'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec la FDE 80
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 2 421,64 €

2 abstentions : Nathalie Deher et Denis Courtois

9- Eclairage public – pose d'un point lumineux au Monument aux Morts – convention avec la FDE 80

Monsieur le Maire présente le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme relatif à la pose d'un point lumineux au Monument aux Morts. Au regard des préconisations de la FDE 80, Monsieur le Maire propose de suspendre cette décision dès qu'une solution adéquate sera proposée.

10- Projet d'une sculpture en bronze de l'artiste JURGA à l'entrepôt des sels

Monsieur le Maire présente le projet présenté par la Galerie Maznel dans le cadre de la mission culturel qu'elle assure en Baie de Somme et de l'intérêt artistique qu'elle porte aux œuvres de JURGA. La galerie prend à ce titre l'initiative d'un rôle de facilitateur, qui ne comporte pour elle aucune incidence économique.

Il serait intéressant de compléter l'impact de la restauration de l'entrepôt des sels par une autre œuvre, illustrant l'accent mis par la commune sur l'art.

L'artiste JURGA est désormais connue des valéricains. Ses sculptures représentent un choix consensuel : populaires car touchants une étonnante majorité de visiteurs et gagent d'une qualité reconnue. C'est une sculpture grandeur nature de 1,60 m environ, sans aucun socle qui est pressentie. 2 thèmes pourraient être retenus : un appel à l'histoire de la ville et de la baie axée sur la mer, et un symbole d'accueil dans la ville véhiculant sourire modernité et ouverture. Des propositions vont être déposées par l'artiste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité :
De valider le projet de principe de création d'une sculpture à l'entrepôt des sels

2 abstentions : Nathalie Deher et Denis Courtois

11- Remboursement d'une partie des frais d'inscription à l'école de musique intercommunale aux membres de la batterie-fanfare des Sapeurs-Pompiers

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande d'aide financière de Madame la Présidente de la Clique des Sapeurs-Pompiers valéricains pour ses membres inscrits à l'école de musique intercommunale. La cotisation pour une inscription en formation musicale et en formation instrumentale coûtait 90 € pour une année d'enseignement à l'école intercommunale de la Baie de Somme Sud. Aujourd'hui les deux membres de la batterie-fanfare concernés ont chacun dû payer 140 €. Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge la différence de coût des cotisations à l'école de musique intercommunale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser à chacun des membres concernés de la batterie-fanfare des sapeurs-pompiers, 50 € qui correspondent à la différence des cotisations entre la Communauté de Communes de la Baie de Somme Sud aujourd'hui disparue et la CABS.

12 - Questions et informations diverses

Adhésion à l'association des Maires Ruraux de France

Monsieur le Maire propose l'adhésion de la commune à l'association des Maires Ruraux de France. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ladite association.


Remarques des conseillers municipaux

Denis Courtois souhaite connaître la décision prise en matière d'œuvre d'art en remplacement du tilleul mort sur la digue. Monsieur le Maire informe qu'un arbre nouveau doit être planté en remplacement de ce tilleul deuxième quinzaine de mars.

Denis Courtois interroge Monsieur le Maire sur sa volonté de mettre en place un débat dans le cadre du grand débat national à Saint-Valery-sur-Somme. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une date est prise pour animer ce débat à l'ancien tribunal de commerce le 11 mars prochain à 18h.

Monsieur le Maire informe qu'un certain nombre de personnes l'ont sollicité afin que la commune se positionne contre l'installation des compteurs Linky. Monsieur le Maire informe qu'il va écrire à ENEDIS afin de rappeler à cet organisme qu'il souhaite que la liberté de refuser ou d'accepter l'installation d'un nouveau compteur soit assurée aux habitants de sa commune, et que la commune soutient la position prise par certains habitants souhaitant refuser une telle installation.

Le Secrétaire de Séance



Le Maire

